



Compte-rendu d'activité 2016-2017 de la section nationale SNPAM-CGT des lycées professionnels maritimes

**Pour diffusion interne section
et affichage panneau syndical**

Pour plusieurs raisons, la section nationale des LPM du SNPAM-CGT n'a pu tenir sa réunion annuelle de bilan d'activité et d'échanges. Il nous semble cependant important de rapporter aux sections syndicales, ce qu'a été notre activité syndicale sur l'année scolaire 2016/2017.

ETAT DE L'ENSEIGNEMENT MARITIME SECONDAIRE

La réunion de juillet 2016 avait permis d'initier notre réflexion sur l'enseignement maritime. Les échanges sur le sujet se sont poursuivis sur le premier trimestre de l'année scolaire 2016/2017, et nous avons finalement formalisé dans un document de référence, que vous pouvez retrouver sur le site du SNPAM-CGT à l'adresse :

<http://cgt-snpam.syndicat.developpement-durable.gouv.fr/enseignement-etat-de-l-enseignement-maritime-a572.html>

Le premier résultat de ce chantier syndical, largement diffusé en janvier 2017, est qu'il a suffisamment retenu l'attention du Directeur des Affaires Maritimes (DAM) pour qu'il juge utile de le transmettre aux Directeurs Inter-Régionaux de la Mer (DIRM). Ce document solide, qui, au-delà du constat, trace nos perspectives revendicatives, devra être régulièrement mis à jour et enrichi, et sera d'une aide précieuse pour les camarades qui continueront notre action.

RENOVATION DES BACS PROS CGEM ET EMM

Deuxième chantier syndical qui a mobilisé nos énergies depuis plus d'un an : la rénovation des Bac Pro CGEM et EMM. Sur ce dossier, nous travaillons en inter-syndicale avec la CFDT : nous avons partagé nos analyses, et avons déterminé une stratégie à la fois de positions fermes (cf ci-après déclaration au CSFPM du 03/06/2016 et courrier au DAM du 23/05/2017) et d'échanges avec des partenaires (fédérations de syndicats de marins et d'officiers, professionnels...) pour soutenir (ou ne pas s'opposer à) nos positions au Comité Spécialisé .

Pour ceux qui n'ont pas suivi le dossier, vous trouverez aux liens suivants nos diverses interventions et comptes-rendus de GT inter-syndicaux :

Déclaration intersyndicale au CSFPM du 03/06/2016

<http://cgt-snpam.syndicat.developpement-durable.gouv.fr/enseignement-declaration-de-l-intersyndicale-au-a566.html>

Compte-rendu des GT Bac Pro des 12 et 13/10/2016

http://cgt-snpam.syndicat.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/13-10-16_cle59163b.pdf

Compte-rendu des GT Bac Pro des 15 et 16/03/2017

http://cgt-snpam.syndicat.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/16-03-17_cle5b3531.pdf

SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER C.G.T.

AFFAIRES MARITIMES- 5 quai du Capitaine Allegre 33 311 Arcachon

☎ : 05.56.83.37.38 - 📠 : 05.57.52.57.19 📧 : <http://snpam.cgt.free.fr> 📧 <http://cgt-snpam.syndicat.i2/> 📧 nicolas.mayer@gironde.gouv.fr

Courrier du 23/05/2017 au directeur des affaires maritimes

http://cgt-snpam.syndicat.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/23-05-17_cle548bc2.pdf

RENCONTRE AVEC LE DAM LE 03/07/2017

Suite à la dernière intervention ci-dessus par courrier, le DAM a reçu les trois organisations syndicales participant aux GT, lors d'une réunion à Paris le 03/07/2017. Le compte-rendu syndical en a été fait aux sections par le courriel ci-dessous, du 06/07/2017 :

« Suite au comité spécialisé de la formation professionnelle maritime (CSFPM) du 02/06/2017 (cf la déclaration de l'intersyndicale CFDT-CGT), le DAM avait invité les OS des LPM (SNETAP-FSU et intersyndicale CFDT-CGT) pour faire le point sur le dossier rénovation Bac Pro, et le décret "jeunes travailleurs". M. Coquil (le DAM) était accompagné de M. Garziano (chef bureau GM1) et de Mme Desbois (chef bureau GM2). La discussion a porté pendant 1h30 sur des considérations plus larges que les deux sujets prévus

l'absence de lisibilité : orientations politiques non définies, confirmation ou pas du DAM, devenir de l'enseignement supérieur maritime, transfert de l'enseignement professionnel aux régions (programme de Macron), etc...

le contexte budgétaire difficile : le MTES n'est pas un ministère prioritaire, les économies qui lui sont demandées ne pourront plus permettre la sanctuarisation de l'enseignement maritime, sauf à ce qu'il soit considéré au même titre que l'Éducation Nationale.

rattachement ministériel de l'enseignement maritime : le DGER (Directeur général de l'enseignement et de la recherche / Ministère Agriculture) a rencontré le DAM sur ce sujet. La CGT voit bien les limites de la capacité de gestion de l'enseignement maritime par la DAM, et demande s'il ne faut pas chercher un rapprochement ou rattachement à l'Agriculture, ou même à l'Éducation Nationale.

avenir de l'ENSM : l'ENSM du Havre a encore 300 places inoccupées, et dans le contexte budgétaire actuel, on peut imaginer qu'il y aura une rationalisation dans l'enseignement supérieur

Rénovation Bac Pro :

le DAM et GM1 précisent que rien n'est figé dans le dossier. Le blocage sur les prérogatives de l'EMM peut être levé si nous arrivons à faire la démonstration que le programme STCW de l'OCQM 3000 limité à 200 milles des côtes est réalisable dans le cadre des heures techniques du bac pro rénové.

Pour le calendrier, les délais commencent à être courts. Mais l'audit EMSA attendu en 2018 est repoussé à 2019. La CGT propose que les deux GT avancent chacun à leur rythme, quitte à présenter les arrêtés CGEM et EMM à des comités différents. Elle rappelle également que l'administration a déjà consulté le CSFPM par voie électronique, si cela permet de raccourcir les délais.

Le DAM annonce qu'il y aura en septembre un GT (restreint à l'administration et aux représentants des enseignants) pour avancer techniquement. Les versions "martyre" ne sont que des hypothèses de travail, pour vérifier leur faisabilité.

Sur un autre point, le DAM a confirmé qu'il considérerait qu'une formation maritime devait déboucher sur des prérogatives. Le BTS MASEN délivrera l'ETO (*nous pensons qu'une actualisation programme BTS MASEN interviendra après bouclage dossier bac pro rénové*).

Le SNETAP-FSU a évoqué la mise en place d'une licence pro dans les LPM, à l'identique de ce qui existe dans l'enseignement agricole. Interrogé sur les prérogatives qui pourraient y être attachées, le DAM a parlé du 8000 kw. La CGT a relevé que si on délivrait le 8000 en licence pro, le niveau BTS délivrerait le 3000. Dans ce cas là, le Bac pro serait limité au 750 kw. Est-ce que ce n'est pas la vraie motivation de la rénovation sur la filière EMM ? Pour le DAM se pose également la question de savoir si cette formation de 3 ans doit se faire en LPM ou en ENSM. Cela renvoie aux arbitrages à venir sur l'enseignement maritime supérieur...le double cursus est exclu.

Pour le décret "jeunes travailleurs", qui est actuellement en consultation au Conseil d'État, il a été tenu compte d'observations sur les objets coupants et tranchants, et le travail au froid. Par ailleurs, le code du travail connaît actuellement des évolutions favorables, reprises dans la mouture du décret.

Le DAM a souhaité revoir les OS sur ce même format en octobre/novembre. Pour la CGT, nous lui avons rappelé que nous lui avons adressé une demande de RDV, en même temps que notre constat sur l'enseignement maritime, fin janvier. Peut-être faut-il attendre les orientations politiques et la confirmation du DAM pour relancer cette demande. Il nous semble qu'une réunion au format bilatéral DAM/SNPAM-CGT est plus adapté pour développer nos propres arguments.

INTERVENTIONS LOCALES :

Outre l'activité nationale, la section nationale des lycées est intervenue sur des questions locales :

Cherbourg : informations et soutien aux camarades sur le dossier de la formation continue

Le Guilvinec : intervention auprès du DIRM pour un cas individuel sur ce lycée

RENCONTRE AVEC LE DIRM NAMO :

Le DIRM-NAMO avait souhaité rencontrer les organisations syndicales après sa prise de fonction en janvier. L'Union Fédérale CGT de la DIRM-NAMO a été reçue par M. Guillaume SELLIER le 14 mars 2017. Au titre des Lycées Professionnels Maritimes, nous avons pu aborder les points suivants : fonction rectorale et autorité académique, rôle des DIRM, répartition des rôles DIRM/DAM, autonomie des EPLE, astreintes, temps de travail dans les LPM... Le DIRM a acté que les LPM étaient bien des Établissements publics, et non des services de la DIRM, que le décret de création des DIRM était très évasif sur leur fonction académique, seul le Code de l'Éducation apportant quelques éléments, et que les rôles respectifs de la DIRM et la DAM devaient être clarifiés. Il s'est également interrogé sur la capacité de notre ministère à assumer la totalité des tâches (réglementaires, de gestion, etc...) de l'enseignement maritime secondaire.

Nous invitons, si ce n'est déjà fait, toutes les sections syndicales des lycées du SNPAM-CGT à se rapprocher de leur UF-DIRM locale : le dialogue social au niveau rectoral est important, pour des sujets tels que les ETP administratifs, le temps de travail, l'organisation des examens, l'immobilier dans les lycées, etc.

Sans disposer des moyens humains et matériels à hauteur d'autres syndicats, la section nationale des LPM du SNPAM-CGT a produit un gros travail syndical, et on peut dire que non seulement elle a été écoutée, mais également pour partie entendue. Notre travail doit être consolidé, développé, amplifié, auprès de notre administration de rattachement. Point particulièrement important, notre organisation syndicale ne peut plus faire l'économie d'une réflexion approfondie sur le rattachement ministériel de l'enseignement maritime.

Chaque section syndicale est invitée à faire remonter l'état de ses réflexions, et le ou les dossiers qu'elle juge prioritaire(s), dans la perspective d'une rencontre avec le DAM : notre administration se doit de démontrer qu'elle est en capacité de répondre à plusieurs de nos préoccupations, tout d'abord en recevant la section syndicale des lycées du SNPAM-CGT, au même titre que la CFDT et la FSU en 2017.

D'ores et déjà, nous invitons les camarades à prendre date pour début juillet 2018, afin de mettre en place une nouvelle organisation de la section des lycées du SNPAM-CGT.

Bonne année scolaire à tous

Le secrétaire général adjoint
Section nationale des lycées du SNPAM-CGT
Jacques Duché
06/09/2017